



RAPPORT ANNUEL

2024

de

L'ASSOCIATION DE CHASSE
& DE PÊCHE LAVIGNE

PRÉSENTÉ AUX MEMBRES LE 22 MARS 2025



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
MOT DU PRÉSIDENT, JEAN-LOUIS DUBE	3
FORESTERIE, NATHALIE POITRAS	4
CHASSE et PÊCHE, SERGE MALO	5
STATISTIQUES DE CHASSE 2024	5
DOSSIER AIRES PROTÉGÉES et EXPLORATION MINIÈRE , BENOIT LAPORTE	6
FINANCES, TARIFICATION et CAMPING, DANIEL BOUCHARD	8
ALAIN BORDELEAU (administrateur sortant)	9
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION et ACTIVITÉS, YOUNES HADRI	10
RÉSEAU ROUTIER, ACTIVITÉS ET PROJETS, RESSOURCES HUMAINES RAYMOND DUGUAY, DIRECTEUR GENERAL	10
VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
VOTRE PERSONNEL	13
ANNEXE : TARIFICATION 2025	

Bonjour à tous,

Nous espérons tous que l'année 2024 soit plus clémente que les précédentes. Le début de la saison a bien commencé, mais voilà qu'au mois d'août, contre toute attente, nous arrive une pluie diluvienne causant des dommages considérables à plusieurs de nos chemins rendant inaccessible l'accès à notre territoire, voire même l'impossibilité pour plusieurs de nos clients de quitter le territoire de la Zec.

Heureusement, la direction de la Zec, nos employés et plusieurs entrepreneurs de la région ont tout mis en œuvre pour rétablir la situation rapidement. Un grand merci à tous.

Cette tragédie nous a engendré de nombreux frais, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes toujours en attente de subventions demandées.

En ce qui concerne la réfection du barrage Galette, les demandes de permis ont été déposées aux différents ministères afin de pouvoir réaliser le projet cette année. Le tout est présentement sous analyse.

Nous avons embauché un nouveau directeur général en la personne de M. Raymond Duguay qui possède une solide expérience en gestion. Nous lui souhaitons et à son équipe une excellente année 2025.

En 2025, nous allons travailler très fort pour offrir à nos membres et clients le meilleur service possible.

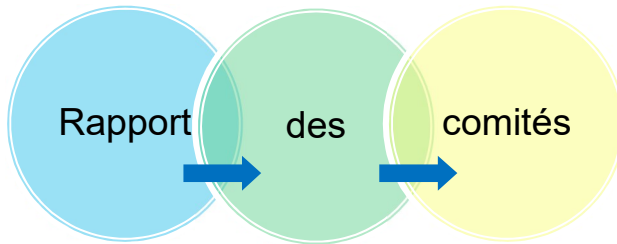
Nous allons mettre à jour notre plan d'action pour les trois prochaines années afin d'améliorer et d'augmenter notre offre de service.

Quatre sièges sur le conseil d'administration sont en élection cette année. Je vous invite donc à consulter notre site internet ou contacter la direction au bureau de Saint-Zénon, si vous voulez appliquer sur un poste.

À tous, chers membres, je vous souhaite une bonne saison, au plaisir de vous compter parmi nous encore cette année.

Jean-Louis Dubé

Président



FORESTERIE, NATHALIE POITRAS

Dossiers forestiers 2024

Malgré l'instabilité créée par la crise que nous vivons depuis déjà quelques années, et le conflit autochtone toujours bien présent, l'année 2024 fut relativement tranquille au niveau de l'aménagement forestier comparé aux années précédentes sur le territoire de la ZEC.

2024 fut aussi tranquille concernant la Table Girt, la ZEC siège toujours à cette table et fait partie de plusieurs comités de travail, comité sur les AIPL (aires d'intensification de production ligneuses), comité sur PPAL (projets acéricoles sur le territoire public de Lanaudière), comité sur le réseau routier et comité sur l'original, ces dossiers ont très peu progressé durant l'année. Les compagnies minières par contre ont fait partie de beaucoup de discussions ! Ces dernières ont entrepris plusieurs travaux d'exploration sur le territoire durant l'année.

Seulement deux chantiers forestiers ont été réalisés sur le territoire de la ZEC Lavigne durant l'année 2024.

Chantier Racette

Débutée en février 2024 et terminée au printemps, situé dans le secteur Saint-Michel-des-Saints, la réalisation de ce chantier a transformé le paysage en bordure du chemin principal de la ZEC, mais n'a causé aucun problème majeur pour la clientèle. Le transport des bois s'est fait par le chemin Matawin ouest et chemin des Cyprès vers Saint-Michel-des-Saints.

Chantier Vauvert

Réalisé durant la période d'été 2024, il s'est aussi bien déroulé et n'a causé aucun problème majeur pour la clientèle de la ZEC, le transport des bois s'est effectué par le pont de la rivière L'Assomption, sur le chemin de la ferme vers Saint-Côme.

Liste des chantiers à prévoir dans les années à venir. Cette liste peut être modifiée par le ministère durant l'année.

Chantier prévu déjà harmonisé qui pourrait être réalisé :

- Chantier Georges Nord

Chantiers prévus, dont l'harmonisation a débuté, mais qui n'est pas terminée :

- Chantier Boulanger
- Chantier Boule
- Chantier Drapeau-se

Chantiers prévus, dont l'harmonisation n'a pas encore débutée :

- Chantier Migeon
- Chantier Sawin et Sawin-Est
- Chantier Sims
- Chantier du lac de la Tête, et du lac Pipe

Pour en savoir davantage sur l'aménagement forestier, faire le suivi des opérations forestières en cours, ou pour répondre à toutes vos questions, visitez le site de la Table Girt 062 de Lanaudière au www.foretlanaudiere.org

Merci et bonne saison 2025

Nathalie Poitras
Représentante de la ZEC à la Tgirt 062 de Lanaudière

CHASSE & PÊCHE, SERGE MALO

Bonjour,

Il semble avoir de l'amélioration pour plusieurs de nos lacs puisque nous avons atteint nos quotas saisonniers pour plusieurs d'entre eux, mais ça amène des déceptions quand notre lac préféré ferme hâtivement ...

J'ai demandé aux biologistes responsables de la Zec des augmentations de limite saisonnière, mais pour l'instant, je n'ai pas encore reçu de réponse de leurs parts.

J'ai demandé des changements pour certains lacs, comme les 2 lacs Sims, pour qu'ils aient un quota séparé pour chacun de ces lacs. J'ai demandé l'ouverture du lac Allumette, à la pêche à la mouche. À l'AGA, nous devons nous prononcer pour l'ouverture du lac Levot, autrefois un lac à tirage au sort, que nous désirons ouvrir à tous les pêcheurs.

Malheureusement, j'aurais aimé procéder à la réouverture du lac Guêpe, mais il semblerait que nous sommes mieux de patienter encore un peu ... Le lac Cartier (Provost) possède malheureusement une limite d'omble chevalier qui est atteinte beaucoup plus tôt que la limite d'omble de fontaine, mais les biologistes pour l'instant ont préféré le statu quo pour ce lac.

Je sais que tous les changements apportés l'année dernière ont créé des déceptions pour plusieurs d'entre vous, mais ces changements ont été appliqués pour stopper le déclin de certains lacs. Si nous constatons de l'amélioration, nous pourrions devenir moins restrictifs pour certains d'entre eux. Je vous invite à déclarer vos prises pour le bien de vos lacs ...

Je vous souhaite une belle et bonne saison de pêche 2025. Au plaisir d'en jaser à l'AGA.

Serge Malo
Vice-Président

STATISTIQUES DE CHASSE 2024

GIBIER	CAPTURES	CHASSEURS	JOURS
Gélinotte	305	437	1024
Lièvre	28	415	935
Tétras	1	406	853
Chevreuril	4	27	143
Orignal	13	165	1503
Ours noir	8	31	221

DOSSIER AIRES PROTÉGÉES, EXPLORATION MINIÈRE, BENOIT LAPORTE

DOSSIER AIRES PROTÉGÉES - Dépôt de 2 projets d'aires protégées sur la Zec Lavigne

Bonjour à tous. Le gouvernement du Québec a pris l'engagement d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire du Québec d'ici 2030. Au printemps 2024, environ 17 % du territoire québécois était sous aires protégées. Pour atteindre cette cible, des acteurs du milieu doivent conjuguer leurs efforts, surtout au sud du Québec, où la biodiversité est riche et où les menaces envers celle-ci sont grandissantes.

Les 2 projets d'aires protégées qui ont été déposés sur le territoire de la Zec Lavigne concernent le bassin versant du lac Provost-Cartier à Notre-Dame-de-la-Merci, et du lac Sawin, dans la municipalité de Saint-Zénon.

Les différentes étapes d'approbation

Plusieurs étapes doivent être franchies avant qu'une aire protégée soit confirmée.

1^{ère} étape : Le dépôt a été fait en octobre 2024 et les demandes ont été confirmées pour les 2 projets par le Ministère de l'Environnement (MELCCFP).

2^e étape : L'approbation des deux projets a été confirmée par le conseil des maires de la MRC de Matawinie, le 29 novembre 2024.

3^e étape : Phase de concertation régionale, qui devrait débuter au printemps 2025.

4^e étape : Analyse interministérielle et décision gouvernementale finale, fin 2026 début 2027

Réserve de biodiversité

Ces 2 projets ont été déposés sous le statut envisagé d'aire protégée de **réserve de biodiversité**. Quelles sont les activités permises ou interdites dans une réserve de biodiversité ?

Activités permises : La plupart des activités de récréation, comme la chasse, la pêche, le piégeage et la libre circulation, y sont permises. De plus, les infrastructures existantes, tels les bâtiments de villégiature, sont maintenues dans les réserves de biodiversité. De même, les territoires fauniques structurés existants, comme les Zecs, peuvent maintenir la gestion de

l'accès au territoire. Les accès et circulation en véhicules motorisés (quad, motoneige, bateau à moteur) sont autorisés ainsi que la randonnée et récréation (marche, vélo, raquette, canot..).

Activités interdites : Cependant, les activités industrielles, comme la foresterie, l'exploration et l'exploitation minières, pétrolières et gazières, l'exploitation des forces hydrauliques ou toute production commerciale ou industrielle d'énergie, y sont interdites. Les interdictions incluent la construction de nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.) et l'attribution de nouveaux droits fonciers (baux de villégiature) à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.) ainsi que l'ensemencement de lac et rivière sur son territoire.

Ces projets d'aires protégées situées sur la Zec sont des milieux exceptionnels de biodiversité (faune et flore). Elles contribuent à la représentativité du réseau d'aires protégées, puisqu'elles protègent un échantillon caractéristique de différents milieux naturels du Québec.

Le gouvernement du Québec prévoit un second appel à projets d'aires protégées en 2027, toujours dans le but d'atteindre 30 %, d'ici 2030.

EXPLORATION MINIÈRE sur la Zec Lavigne à Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci

Depuis la pandémie, 400 claims miniers ont été donnés sur le territoire de la Zec, surtout dans le sud, couvrant 38 km², autour des municipalités de Notre-Dame-de-la-Merci et St-Côme.

Sans en avoir avisé le conseil d'administration de la Zec, ni la MRC de Matawinie, ni les 2 municipalités concernées, une minière est venue effectuer à l'été 2024 une centaine de forages, d'extraction et de dynamitage sur notre territoire, à proximité du lac Provost-Cartier, un lac exceptionnel, peuplé d'ombles chevaliers.

Qu'est-ce qu'un claim minier ?

Un claim est un droit qui donne à une personne ou une compagnie le droit exclusif, d'explorer le sol pour y trouver des ressources minières, sur le territoire dudit claim. Un claim est valide pendant 2 ans, mais le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment. Au Québec, la gestion des titres miniers est informatisée. Pour acheter un claim, il faut passer par le site web GESTIM. Un claim coûte 73 \$ pour 1 km².

Inspiré par un rapport d'exploration de 1998, Ni-Co Énergie débute des recherches en 2021 pour trouver des minéraux essentiels (cuivre, nickel et cobalt). Pour localiser les gisements de minéraux, NCE utilise différents types d'équipements suspendus sous ses hélicoptères, appelés "Time Domain Electromagnetics Technology" (TDEM). Cette technologie s'apparente à celle utilisée par les amateurs de détecteurs de métaux sur les plages.

Ces activités d'exploration ont révélé une importante crête (ridge) de vingt kilomètres linéaires de roches conductrices sur leurs titres miniers, principalement situés sur le territoire de la ZEC Lavigne, entre la municipalité de Saint-Côme et le Parc national du Mont-Tremblant.

Deux demandes d'autorisation de travaux à impacts (**ATI**) ont été accordées à la minière par le Ministère des Ressources naturelles et Forêt (MRNF) à l'automne 2023 et au printemps 2024. Les **ATI** sont des travaux d'exploration effectués avec de la machinerie utilisant la force hydraulique ou des explosifs, incluant les excavations en terrain meuble, les décapages de roc, l'échantillonnage en vrac de minerais, les forages d'exploration, les levés géophysiques sismiques de réfraction et ces travaux effectués avec une pompe hydraulique.

La Zec et les municipalités ont appris le début de ces travaux d'envergure par les villégiateurs, pêcheurs et trappeurs. Ces travaux ont été effectués à 300 m du lac Provost-Cartier, le long d'une pente abrupte, sur une distance d'environ 1,5 km par 200 m.

Aussitôt, des citoyens et des municipalités du secteur ont formé une coalition, afin de connaître l'ampleur de ces travaux et les impacts sur l'environnement. À partir du 6 mai 2024, suivant le dépôt d'une demande d'ATI, une consultation doit se faire avec les municipalités locales, afin de prendre en considération les préoccupations, de favoriser l'acceptabilité sociale et de limiter les répercussions des travaux d'exploration sur le milieu de vie. Une rencontre échevelée est organisée par NCE le 6 juillet 2024 où assistent 200 personnes.

En août, les médias se sont emparés de l'affaire et le branle-bas a débuté. Une autre rencontre citoyenne s'est organisée le 1^{er} décembre à Saint-Côme, où 400 personnes se sont présentées. En décembre 2024, une résolution des 5 préfets de Lanaudière est publiée, en mentionnant : **de rappeler l'importance de l'acceptabilité sociale des projets d'exploration et d'exploitation minières susceptibles d'avoir des répercussions sur le milieu de vie des communautés locales et autochtones.**

La bataille a commencé, mais elle sera longue, puisque la compagnie minière récidive en 2025, avec d'autres travaux à impacts sur notre Zec.

Merci,

Benoit Laporte
Administrateur

FINANCES, TARIFICATION ET CAMPING, DANIEL BOUCHARD

Bonjour à tous,

FINANCES

La saison 2024, comme celle de 2023, nous démontre encore que certains facteurs ne peuvent être contrôlés. Au mois d'août dernier, nous recevions des averses causant un déluge et nous obligeant à réparer les chemins en urgence. Cette opération nous a coûté plus de \$ 60,000.00. Une demande d'aide a été déposée au Ministère de la Sécurité Publique pour nous aider à éponger cette dépense extraordinaire. Nous sommes en attente d'une réponse. Ce genre d'évènement risque de se reproduire de plus en plus fréquemment dans l'avenir.

Comme l'an passé, les subventions du Ministère n'étaient pas au rendez-vous. Avec un déficit record des coupures dans les services essentiels pour la population, on peut imaginer que nous ne sommes pas dans les priorités. La situation risque de perdurer pour 2025.

Comme l'an passé, l'ensemble du CA et la direction continueront à travailler sur la structure opérationnelle et afin de mettre en place des actions pour augmenter les revenus, entre autres augmenter l'achalandage de nos chalets en location. Avec les élections du nouveau président chez nos voisins du sud et ses actions répétées contre notre pays fera peut-être en sorte que les gens choisiront de rester ici durant la période estivale et ainsi augmenter l'achalandage sur notre territoire.

Le groupe mit sur pied l'an passé (Consultation Autonome) avec le Réseau Zec et le Ministère continue ses opérations. Nous avons répondu à de nombreux sondages en identifiant les problèmes et les solutions possibles. Ce groupe avait été mis sur pied pour examiner l'autofinancement des Zecs.

Pas de projets majeurs ont été réalisés durant la saison. On s'est limité à faire des dépenses d'entretien et de faire de l'ensemencement dans nos lacs, comme toutes les années.

TARIFICATION

Pour ce qui est de la tarification, le CA a appliqué une augmentation de 2,7 % tel que prescrit par le MELCCFP, sauf pour certains services : Camping rustique saisonnier : 5,3 %, Camping aménagé : 5,8 %, Forfaits fauniques saisonniers : 2,7 % à 7,9 %.

CAMPING

En début de saison, le ministère de l'Environnement, pour une seconde fois, nous a ordonné d'effectuer un inventaire complet des sites de camping, avec de nombreuses informations concernant les lieux physiques (dimension des roulottes et des bâtiments, plateformes, liste des accessoires, photos, etc.). Le rapport d'inventaire a été transmis et des discussions ont été entamées concernant certains critères de conformité. Le Réseau Zec et l'ensemble des Zecs sont en pourparlers avec le ministère concernant certains critères de conformités qui auraient été modifiés. Nous suivons le dossier de très près et, s'il y a lieu, nous aviserons les campeurs.

À tout le monde, je souhaite une excellente saison 2025 !

Daniel Bouchard
Secrétaire-trésorier

ALAIN BORDELEAU (ADMINISTRATEUR SORTANT)

Bonjour,

Après plusieurs années au sein du conseil d'administration de la Zec Lavigne, Alain Bordeleau a pris la décision de quitter son poste d'administrateur en 2025.

Impliqué pendant de nombreuses années en politique municipale, et comme bénévole dans plusieurs organismes de la région, Alain a toujours été un fier collaborateur, apportant ses idées et sa précieuse contribution dans tous les dossiers de la Zec. Comme porte-parole du dossier camping, il a su cerner les problématiques des récentes années, et représenter avec vigueur ses collègues campeurs. Son implication dans le monde du Quad et du plein air à Saint-Côme nous a permis de mieux gérer le territoire de la Zec Lavigne. Son humour et son franc parlé nous manqueront à tous.

Merci Alain. Et à très bientôt cher ami,

Jean-Louis Dubé
Président

Technologies de l'information

Dans le cadre de mon mandat, j'ai collaboré avec l'équipe pour mettre à jour nos systèmes et réaliser diverses tâches liées aux technologies de l'information. Bien que ces changements ne soient pas toujours visibles pour les membres, ils contribuent grandement à améliorer l'efficacité administrative et à optimiser la productivité de notre organisation.

Ce travail est en constante évolution, certaines mises à jour nécessitant davantage de temps et de ressources pour être pleinement déployées.

Équipe de bénévoles

Par ailleurs, nous avons décidé de structurer une équipe de bénévoles afin de mieux encadrer et soutenir les nombreuses initiatives déjà en place. Comme vous le savez, notre ZEC bénéficie de l'engagement précieux de bénévoles lors d'activités phares telles que la pêche en herbe, la pêche sur glace et l'initiation à la chasse au petit gibier. Cette nouvelle approche nous permettra de mieux coordonner ces événements et d'assurer une expérience enrichissante pour tous les participants.

Actuellement, nous sommes à la recherche de bénévoles engagés pour contribuer activement à l'aménagement et à la préservation de notre ZEC. Votre implication est essentielle pour maintenir un environnement naturel de qualité, assurer la pérennité de notre territoire et offrir aux membres ainsi qu'aux visiteurs un lieu accueillant et attrayant.

Pour vous inscrire, vous pouvez numériser le code QR affiché à l'entrée ou demander un formulaire d'inscription auprès de notre personnel de la ZEC. Nous serions ravis d'échanger avec vous afin de planifier et d'organiser les différentes tâches disponibles.

Merci pour votre contribution et votre engagement envers votre association de la ZEC Lavigne. Au plaisir de vous voir bientôt !

Younes Hadri
Administrateur

RESSOURCES HUMAINES, RÉSEAU ROUTIER ET ACTIVITÉS ET PROJETS

RAYMOND DUGUAY, DIRECTEUR GENERAL

Bonjour à tous,

L'année 2024 a été une année encore marquée par de nombreux départs, particulièrement au niveau de la gestion et des opérations. J'ai été approché l'été dernier par une firme de consultant en ressources humaines, avec plusieurs entrevues, de nombreux tests, et des rencontres avec le conseil d'administration. Finalement, après quelques hésitations et consultations avec ma famille immédiate, j'ai accepté de quitter ma retraite pour relever le défi de gestionnaire principale de l'Association de Chasse et Pêche Lavigne. J'ai donc commencé début septembre.

RESSOURCES HUMAINES

Dans un premier temps, j'ai rencontré tout le personnel individuellement et en groupe afin d'établir la confiance, aussi de créer un climat de travail sain et harmonieux. Par la suite, je me suis concentré sur le fonctionnement d'une Zec en essayant de reconnaître à l'interne les points forts et aussi les points à améliorer, mais également les défis et les opportunités à l'externe.

RÉSEAU ROUTIER

Les pluies de 2024 ont été un autre défi. Elles ont au début août et affecté particulièrement le nord de Lanaudière qui a reçu des quantités de pluie jamais vues en 24 heures. Par ex., selon le site d'info-rivière, la rivière L'Assomption a vu son niveau normal de 10 m³/sec atteindre en 24 heures un niveau record de 265 m³/sec. Selon environnement Canada, le nord a reçu jusqu'à 180 mm de pluie pendant cette journée. Tous les accès routiers de la Zec, sans exception, ont été endommagés et plusieurs centaines de campeurs et villégiateurs ont été enclavés sur le territoire de la Zec. Il était urgent d'évacuer tous ces visiteurs.

Pendant 48 heures, plusieurs entrepreneurs, aidés par nos employés et de nombreux bénévoles, ont travaillé d'arrache-pied afin de remettre en état les routes, remplacer les ponceaux arrachés et les fossés détruits, afin de permettre à la population de circuler de nouveau sur nos chemins. Plusieurs sites de camping ont été endommagés, tout comme des infrastructures de la ZEC, les accès aux ponts, les quais et les descentes de bateau.

Je tiens à remercier tout l'ensemble du personnel et nos entrepreneurs pour l'excellent travail exécuté sur tout le territoire de la Zec Lavigne. Un gros merci à vous tous, membres honorables de la Zec Lavigne, pour votre soutien et encouragements à travers ces épreuves.

Comme chaque année, dans le but de conserver la qualité de nos chemins principaux, nous avons fait passer la niveleuse à deux reprises. Une continuité cette année : nos employés ont réinstallé des dos-d'âne afin de ralentir la circulation à des endroits stratégiques, sur 5 sites différents, soit aux lacs Harnois, Lavigne, Bruneau, Galette et Laroche. Nous allons poursuivre cette pratique, dans le but de sécuriser les chemins de la Zec.

Des travaux projet PACT avec les associations de propriétaires (Harnois, Cartier, et Diable Vauvert) ont été réalisés en 2024. Ces projets sont toujours bien appréciés par les membres et nous permettent d'améliorer la qualité de nos chemins sur le territoire non-organisé (TNO).

Le montant subventionné de chaque projet est de \$ 7 500 offert par la MRC et la Zec contribue pour une valeur de \$ 3 000 et plus. Trois (3) autres PACT n'ont pu être réalisés parce que trop près du territoire de l'habitat de la tortue des bois, nous espérons les réaliser en 2025 avec la permission du Ministère de l'Environnement et le support monétaire de la MRC de Matawinie.

Toutes ces réalisations nous ont permis de maintenir une excellente qualité de chemin et de rendre agréables vos déplacements sur notre réseau routier.

ACTIVITÉS ET PROJETS

Comme vous le savez déjà, il a eu une activité de pêche blanche en février ET une activité de pêche en herbe en juin. L'initiation à la chasse au petit gibier a été encore une fois un grand succès cet automne, avec un nombre record de participations. Un gros merci à tous les participants et bénévoles.

CONCLUSION

Enfin, je m'engage à mettre toutes mes connaissances et mes efforts pour la saison 2025, dans le but de garder cette Zec prospère et sécuritaire pour tous.

Bonne saison 2025 à chacun de vous !

Raymond Duguay
Directeur général

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	POSTE	SECTEUR	SIÈGE
Jean-Louis Dubé	Président	Notre-Dame-de-la-Merci	2
Benoit Laporte	Administrateur	Saint-Côme	1
Daniel Bouchard	Secrétaire-trésorier	Saint-Zénon / Saint-Michel-des-Saints	7
Alain Bordeleau	Administrateur (sortant)	Saint-Zénon / Saint-Michel-des-Saints	3
Nathalie Poitras	Administrateur	Saint-Zénon / Saint-Michel-des-Saints	4
Serge Malo	Vice-président	Saint-Côme	5
Younes Hadri	Administrateur	Saint-Zénon / Saint-Michel-des-Saints	6

VOTRE PERSONNEL

PERSONNEL CADRE	Raymond Duguay, Directeur général Marie-Claude Thériault, Adjointe administrative		
LES ACCUEILS	SAINT-CÔME	SAINT-ZÉNON	SAINT-MICHEL-D-S
	Paulette Bordeleau Mia Gauthier Marie-Eve Venne	Danielle Robillard Huguette Chicoine Chantal Rivest Geneviève Jeanson	Odette Baribeau
LE TERRAIN			
<u>Surveillant Gamelin</u> Paul Lemaire Daniel Martin	<u>Entretien ménager</u> Chantal Aumont Jocelyne Maltais	<u>Opérations</u> Benoit Bayard Simon Lalonde André Beaulieu Ghyslain Arvisais Stéphane Piché François Vasseur	<u>Assistant Patrouilleur</u> Guillaume Robidoux